Niveau :	**MASTER**					**année**
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2 120 ECTS
Mention :	Psychologie					
Parcours :	Psychopathologie Clinique, Psychologie médicale et Psychothérapies					
Volume horaire étudiant :	40h	330h (dont 80h mutualisées)			200 à 300h	**370h** (dont 80h mutualisées) **(+ 200 à 300h)**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	☒ français		☐ anglais			

Contacts :

Responsable de mention : **Mme Aurélia BUGAISKA**	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable de formation : **Marjorie ROQUES** Professeure d'université Psy-DREPI, Pôle AAFE, Bureau R11 Esplanade Erasme, 21000 DIJON marjorie.roques@u-bourgogne.fr	**Isabelle SAULIN** UFR Sciences humaines, Bureau 125 bis 4, boulevard Gabriel, 21072 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.53.15 isabelle.saulin@u-bourgogne.fr **Catherine LOBET** Secrétaire pédagogique Laboratoire Psy-DREPI, Pôle AAFE, Bureau R24B Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.90 catherine.lobet@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences humaines

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif de ce parcours est d'acquérir une compétence professionnelle théorique et pratique de haut niveau de spécialisation dans le domaine de la psychologie clinique et de la psychopathologie (prévention, évaluation et interventions psychologiques dont psychothérapiques). Il s'agit de former des psychologues cliniciens et psychopathologues spécialisés dans l'intervention psychologique auprès de populations présentant des problèmes de santé mentale et somatique ainsi qu'auprès des professionnels de santé concernés. Ces psychologues cliniciens répondront à des besoins en matière d'évaluation clinique et psychopathologique, d'orientation pour le suivi psychologique et psychothérapeutique, de prévention, d'accompagnement psychologique auprès des populations souffrantes et des équipes de soignants. Le parcours est destiné à former des professionnels présentant les

compétences en psychologie clinique et psychopathologie suivantes : réaliser une évaluation clinique approfondie des différentes formes de psychopathologie, effectuer une orientation thérapeutique, savoir conduire un entretien clinique, un bilan psychologique, maitriser l'analyse psychopathologique et les plans de traitements psychologiques, avoir une bonne connaissance des différentes approches psychothérapeutiques.

Le parcours donne accès au titre de psychologue protégé par la loi de 1985 permettant d'exercer dans les établissements sanitaires, sociaux, médicaux, de justice ainsi qu'en exercice libéral.

L'objectif est aussi de faire acquérir une compétence professionnelle et pratique de haut niveau de spécialisation pour des étudiants engagés dans une formation de psychologie clinique et psychopathologie. Il s'agit de former des étudiants aptes à conduire des recherches de haut niveau dans le domaine de la psychopathologie clinique avec une préparation pour la poursuite d'études en thèse. Le M2 débouche ainsi sur la poursuite d'études en Doctorat de Psychologie. L'objectif scientifique est de former des cliniciens-chercheurs dans des organismes nationaux et internationaux de recherche, chercheurs dans des établissements, instituts ou entreprises dans lesquels des besoins en formation et/ou recherche dans le domaine de la psychologie clinique, psychopathologique, psychologie de la santé sont présents. Après un Doctorat et la réussite à un concours, ils pourront aussi se destiner au métier d'enseignant-chercheur à l'Université ou de chercheur dans d'autres organismes de recherche.

Le parcours vise à développer plusieurs compétences scientifiques : maîtriser les différentes étapes d'une recherche en psychopathologie clinique (motivation théorique, réalisation clinique, analyse et interprétation des résultats, discussion des avancées théoriques acquises par le travail), maîtriser les concepts théoriques et les outils méthodologiques; conduire de façon autonome des recherches scientifiques contribuant à une meilleure compréhension des processus psychologiques contribuant au maintien ou au développement des psychopathologies, établir un compte rendu oral et écrit de son travail répondant aux normes de présentation des articles publiés dans les revues scientifiques nationales et internationales du domaine, présenter les implications cliniques, sociales et thérapeutiques des travaux de recherches menés dans le cadre de la thèse.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Ce diplôme donne accès au titre de psychologue protégé par la loi de 1985 permettant d'exercer dans les établissements sanitaires, sociaux, médicaux, de justice ainsi qu'en exercice libéral, pour autant que l'étudiant a une Licence et un Master mention Psychologie et qu'il a réalisé 500 heures de stage placées sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien titulaire du titre de psychologue et exerçant depuis au moins trois ans, et d'un enseignant-chercheur de la formation, référent universitaire du stagiaire.

Le parcours du M2 permet la formation de psychologues cliniciens spécialisés en psychopathologie à tous les âges de la vie ainsi qu'en pratique psychothérapeutique. L'ensemble des lieux d'exercice cliniques sont ouverts sans restriction aux titulaires de ce parcours (psychologue de la fonction publique hospitalière, psychologue de la protection judiciaire de la jeunesse, psychologue de la fonction territorial, consultant libéral, etc.).

Ce Master permet aussi la poursuite d'études en Doctorat en vue de candidater sur un poste d'enseignant-chercheur à l'Université ou de chercheur dans d'autres organismes de recherche.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Il s'agit d'une formation approfondie en psychologie clinique et dans ses champs d'application. Ainsi, les compétences professionnelles suivantes sont acquises (« démarche clinique ») :

- Maîtrise des connaissances scientifiques générales en psychologie et approfondies dans un domaine de la psychologie clinique ;
- Capacités à concevoir et/ou d'utiliser des outils d'évaluation, de diagnostic, d'analyse des situations ;
- Capacités à mettre en place des mesures de prévention, d'orientation, d'interventions spécifiques en psychologie clinique ;
- Maitrise des méthodes permettant le point précédent (dont la conduite d'entretiens dans les différents temps de la vie et situations psychopathologiques) ;
- Capacités à conduire une recherche appliquée en psychologie, à rédiger des rapports et des synthèses professionnelles, à présenter des analyses, rapports et synthèses à l'oral, à écrire un article scientifique, à synthétiser des données bibliographiques ;

- Maîtrise des différentes étapes de la réalisation d'une recherche en psychologie et/ou psychopathologie clinique
- Capacité à rédiger un article scientifique ;
- Capacité à communiquer oralement sur les résultats de la recherche.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Concernant le Master 2 "Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies" :

- Mettre en place une démarche clinique complète et de qualité dans le domaine de la prévention, de l'évaluation et du thérapeutique ;
- Mettre en œuvre les connaissances psychopathologiques expertes dans le cadre de suivis psychologiques à tous les âges de la vie, dans le champ des soins psychiques et/ou somatiques ;
- Mettre en place et mener un examen psychologique et psychopathologique complet (bilan) ;
- Analyser les résultats d'un bilan psychologique, en présenter et discuter les conclusions avec les bénéficiaires et/ou les intervenants professionnels autorisés dudit bénéficiaire ;
- Construire une démarche psychothérapique, modeler un cadre thérapeutique pertinent et l'adapter à l'évolutivité du suivi, s'engager dans un processus d'aide psychologique tenant compte de l'ensemble des aspects déontologiques et éthiques de la profession de psychologue ;
- Travailler la posture professionnelle, la présence thérapeutique, la dynamique relationnelle, les éléments constitutifs de la relation intersubjective et de l'alliance thérapeutique ;
- Travailler dans des conditions cliniques variées, notamment en institution, et être en capacité d'analyser les mouvements propres aux différentes types et cadres d'exercices professionnels du psychologue ;
- Rédiger des écrits professionnels pertinents au regard du travail effectué, adaptés à l'interlocuteur, et respectant la législation mais aussi les recommandations professionnelles en vigueur ;
- Rendre compte de façon professionnelle, autonome et responsable de son travail (bilans, rapports annuels,…) ;
- Savoir mener une revue de la littérature en lien avec une question clinique dûment formulée ;
- Savoir élaborer et mener une démarche de recherche clinique ou de recherche conceptuelle et rendre compte des résultats (écrits, rendus oraux,…).

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

L'accès en formation initiale est ouvert de plein droit aux titulaires du Master 1 mention Psychologie parcours Psychopathologie Clinique, Psychologie Médicale et Psychothérapies au titre de l'année universitaire antérieure.

Bourses

Les bourses de M2 sont attribuées sur critères universitaires, avec priorité aux étudiants attributaires, l'année précédente, d'une bourse sur critères sociaux. Les demandes de bourse doivent être effectuées par Internet, entre le 15 janvier et le 30 avril de l'année universitaire qui précède l'année au titre de laquelle les demandes sont présentées.

Pour tout renseignement, contacter le bureau des bourses des UFR Littéraires - Bureau 164 (03 80 39 56 08).

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université : formation.continue-shs@u-bourgogne.fr ; 03.80.39.51.80.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Le parcours de M2 « Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies » se compose de :

1. un ensemble de 6 UE disciplinaires, 1 UE stage professionnel ou recherche, 1 UE Travail d'Etudes et de Recherches, 2 UE Optionnels. La présence des étudiant.e.s aux CM et/ou TD au sein des UE5 S3 et UE5 S4 est facultative.
NB. Les étudiant.e.s n'ayant pas choisi une ouverture au sein d'un autre parcours de la mention M2 Psychologie se verront noté.e.s sur un travail relatif à leur TER.

2. L'**UE Stage**

3. Le **Travail d'Etudes et de recherches** (TER) : un mémoire de psychopathologie clinique à réaliser dans le cadre des problématiques psychologiques soulevées par le terrain de stage. Ce mémoire est dirigé par un enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique, et doit recevoir l'aval du responsable de la formation. Ce TER fait l'objet d'un suivi individualisé et de séminaires collectifs.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Consultation psychothérapeutique avec l'adulte			40		40	6	CC	CC		1	1
TOTAL UE			40		40	6				1	1

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Psychopathologie des situations de crises et changement. Corps et traumatismes		20	20		40	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE		20	20		40	6			1		1

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Evaluation clinique et orientation psychothérapeutique			40		40	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE			40		40	6			1		1

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Troubles de la personnalité et évaluation psychologique			40		40	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE			40		40	6			1		1

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (Transversale) *Assiduité non obligatoire*	A prendre parmi les UE des 4 autres parcours du M2 de psychologie ou note relative au TER										
TOTAL UE						6					1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

TOTAL S3	**20**	**180**		**200**	**30**					**5**

SEMESTRE 4

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Consultation psychothérapeutique avec l'enfant et l'adolescent		20	20		40	6	CC	CC		1	1
TOTAL UE		20	20		40	6				1	1

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Groupe, culture et Institutions			40		40	6	CC	CC		1	1
TOTAL UE			40		40	6				1	1

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage	Stage				200 à 300*	6	CC	CC		1	1
	Supervision de stage		20		20						
	Analyse de la pratique		10		10						
TOTAL UE			30		230 à 330	6				1	1

* Un total de 500 heures est nécessaire sur l'ensemble du Master pour l'obtention du titre de psychologue.

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TER	Rédaction du TER				100	6	Mémoire écrit et soutenance orale	Mémoire écrit et soutenance orale			1
	Séminaires		20		20						
TOTAL UE			20		20	6					1

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (Transversale) *Assiduité non obligatoire*	A prendre parmi les UE des 4 autres parcours du M2 de psychologie ou note relative au TER										
TOTAL UE						6					1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

TOTAL S4	**20**	**150**		**170**	**30**					**5**

Précisions concernant les stagiaires de la formation continue :

Aux 370h de cours (CM +TD) s'ajoutent 300h relatives à la réalisation du stage professionnel ; 50h de projets pédagogiques et 30h de séminaires.

A noter : **les stagiaires de la formation continue** devront prévoir dans le calendrier de la formation de réserver 2 jours (10h) pour la réalisation des examens du premier semestre, ainsi qu'une journée pour la soutenance de leur TER. Le calendrier d'organisation des examens sera précisé au moment de la réunion de rentrée.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● ***Sessions d'examen***

Une session d'examens est organisée en janvier et avril/mai de chaque année, avec une session de rattrapage en juin-juillet. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

● ***Règles de validation et de capitalisation :***

Principes généraux :

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre (entre UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5) ainsi qu'entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est supérieure ou égale à 10/20. Le Master 2 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est supérieure ou égale à 10/20.

CAPITALISATION

D'une session à l'autre :

Si un semestre n'est pas obtenu :

UE acquises : les enseignements les constituants ne peuvent être repassés.

UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.

Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

D'une année sur l'autre :

Si le M2 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2ème session après compensation entre les deux semestres, tous les éléments ayant une valeur en crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est supérieure ou égale à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

Précisions :

Les étudiants ayant déjà le titre de psychologue et exerçant dans le domaine de la psychologie peuvent être dispensés des (ou d'une partie) enseignements mais devront rédiger et soutenir le mémoire, participer aux séminaires, et présenter leur travail en séminaire du laboratoire Psy-DREPI si demandé.

L'UE3 S4 (stage) ne peut entrer en compensation avec les autres UE que si elle atteint une note ≥ à 10/20. Sinon, la moyenne du semestre n'est pas calculée.

En cas d'échec, le redoublement du M2 n'est autorisé qu'exceptionnellement après autorisation du.de la responsable de la formation.